

-Dans ces rues et sur la place de la libération, la circulation et le stationnement y seront interdits de 8 heures à 18 heures.

-Un itinéraire de déviation sera mis en place par la route des Peupliers et par la rue de la Cèze.

La signalisation règlementaire sera mise en place et enlevée par les soins de l'association Gravity Gard Lozère.

La responsabilité de Gravity Gard Lozère sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente réglementation.

Article 5 : Seuls les véhicules de secours, de gendarmerie, liés à l'organisation de la manifestation pourront circuler librement.

Article 6 : L'organisateur devra s'assurer la collaboration du centre de secours.

Article 7 : A l'issue de la manifestation, l'organisateur assurera la remise en état et le nettoyage de la voie et de la place utilisées pour la manifestation.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard, Monsieur Le Commandant de Gendarmerie de Saint-Ambroix, Monsieur Le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Saint-Ambroix, le maire de la commune de Saint-Victor-de-Malcap, M. ROUCOLLE Yannick, président de Gravity Gard Lozère qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à St Victor de Malcap le 20 juillet 2026

Le Maire,
Christophe CHEMINADE

